

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 5 OCTOBRE 2015 À 19H30

Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30

À laquelle sont présents

La mairesse suppléante : Marie-Eve Massé
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Marcel Bonneau
M. Pierre Dagenais
Mme Lynda Cusson

Sont absents :
Le Maire : M. Jean-Marie Laplante
Le conseiller : M. Richard Houde

Formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse suppléante.

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

Déclaration d'intérêts pécuniaires : dépôt des documents de mise à jour

Je, Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, accuse réception de la mise à jour de la déclaration d'intérêts pécuniaires de : Marcel Bonneau, Pierre Dagenais et Lynda Cusson, séance tenante, en conformité avec la *Loi sur les élections et les référendums*.

1. Moment de réflexion

La séance débute par un court moment de réflexion.

170-10-2015 Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda tels que rédigés.

Adoptée

171-10-2015 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015.

Adoptée

172-10-2015 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	26 645.98\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	39 352.92\$
VOIRIE MUNICIPALE	12 118.54\$
HYGIÈNE DU MILIEU	8 968.07\$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	197.14\$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	0.00\$
LOISIRS ET CULTURE	1 024.56\$
FRAIS DE FINANCEMENT	0.00\$
IMMOBILISATIONS	<u>48 955.15\$</u>
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2015:	137 262.36\$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois d'octobre 2015 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

173-10-2015 Rapport de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois et des travaux à venir. Certains ont engendrés ou vont engendrer des dépenses particulières, soit :

Répar-Asphalte Bernier : réparation de fissures

Une offre de service au montant de 475\$ est déposée concernant la réparation de fissure sur la rue St-Joseph, de l'Église et Marie-Paule. Les travaux seront effectués cette semaine.

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie de la liste des permis et certificats émis, est déposée par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de septembre 2015

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en septembre 2015, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.

174-10-2015 Programmation de travaux TECQ #2 : approbation de la programmation révisée contenant les coûts réels

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit;

- Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;
- Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

175-10-2015

Motoneigistes du Corridor permanent Inc. : renouvellement des droits de passage pour la saison 2015-2016

CONSIDÉRANT QUE le Club des Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. sollicite le renouvellement des droits de passage pour la saison 2015-2016, en conformité avec le trajet connu;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a autorisé la circulation des motoneiges du côté ouest du pont (côté des chutes), afin d'améliorer la sécurité des piétons qui empruntent le trottoir;

CONSIDÉRANT QUE le tracé demeure le même, soit celui de la piste cyclable, rue Charlebois, rue Notre-Dame jusqu'au stationnement situé entre le 215 et 229, rue Notre-Dame, rue du Marché jusqu'à la piste cyclable en direction d'Acton Vale;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement des droits de passage pour la saison 2015-2016 pour le Club de Motoneiges du Corridor Permanent Inc., selon le trajet connu, en précisant toutefois que la circulation sur la rue Notre-Dame devra être autorisée du côté ouest seulement (côté des chutes).

Que le maire (ou la mairesse suppléante) et la directrice générale soient par la présente autorisés à signer les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

Réfection de l'asphalte de la route 222 : planification des travaux de réfection des trottoirs de la rue Notre-Dame et bande piétonnière

Le projet de réfection des trottoirs de la rue Notre-Dame sera étudié lors de la planification budgétaire 2016. Aucune date à déterminer pour le moment.

RIAM : nomination d'un délégué et d'un substitut pour siéger au conseil d'administration de la Régie

Ce point est reporté à la séance de novembre.

- 176-10-2015 Règlement #02-2015, concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité du Village de Roxton Falls : avis de motion
- AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Marcel Bonneau, qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption, le règlement #02-2015, concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité du Village de Roxton Falls.
- Adoptée
- 177-10-2015 Règlement #03-2015, concernant la collecte des matières recyclables dans les limites de la Municipalité du Village de Roxton Falls : avis de motion
- AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Daniel Roy, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement #03-2015, concernant la collecte des matières recyclables dans les limites de la Municipalité du Village de Roxton Falls.
- Adoptée
- 178-10-2015 Règlement #04-2015, concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la Municipalité du Village de Roxton Falls : avis de motion
- AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Pierre Dagenais, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption, le règlement #04-2015, concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la Municipalité du Village de Roxton Falls.
- Adoptée
- 179-10-2015 Règlement #05-2015, concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la Municipalité du Village de Roxton Falls : avis de motion
- AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Lynda Cusson, qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption le règlement #05-2015, concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la Municipalité du Village de Roxton Falls.
- Adoptée
- 180-10-2015 Demande de Mme Maryse Dépôt et M. Luc Benoit visant à desservir le terrain voisin du lot #4 831 832
- CONSIDÉRANT QUE les futurs propriétaires du lot #3 841 506, situé sur la rue Notre-Dame, soit Mme Maryse Dépôt et M. Luc Benoit, adressent une demande au conseil afin de savoir s'il serait possible de desservir en égout un terrain à être formé à même le lot #3 841 506 et voisin du lot 4 831 832, le tout en prévision d'une construction résidentielle éventuelle;
- CONSIDÉRANT QUE le réseau d'égout municipal prend fin aux limites du lot #4 831 834;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil est disposé à relier le lot à être formé et non desservi au réseau d'égout municipal, en réalisant une entrée de service qui desservira uniquement une résidence unifamiliale projetée sur le lot à être formé à même le lot #3 841 506;
- CONSIDÉRANT QUE cette résidence devra être équipée d'une pompe, afin d'acheminer ses eaux usées à l'entrée de service, puisque les eaux ne peuvent être acheminée par gravité;
- CONSIDÉRANT QU'une entente établissant les droits et obligations de chacune des parties devra être signée avant de procéder aux travaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'indiquer à Mme Maryse Dépôt et M. Luc Benoit que la municipalité est d'accord à desservir en égout un terrain à être formé à même le lot #3 841 506 et voisin du lot 4 831 832, le tout en prévision d'une construction résidentielle éventuelle.

Que les coûts des travaux de raccordement soient fixés à un montant minimum de 1 500\$, soit l'équivalent des frais imposés pour desservir un terrain où le réseau passe en façade, ou, le total des frais occasionnés par les travaux.

Que Mme Dépôt et M. Benoit soient informés qu'ils devront installer une pompe à leur frais pour amener leurs eaux usées vers l'entrée de service et que tous les travaux réalisés à l'intérieur de leur ligne de lot seront également sous leur responsabilité et à leur charge.

Adoptée

Collecte des matières organiques : demande de citoyen pour l'obtention d'un 2^e bac
Les élus ne souhaitent pas changer la façon de faire actuelle.

181-10-2015

Demande de raccordement au réseau d'égout d'un citoyen du Canton de Roxton : M. Dominic Auclair

CONSIDÉRANT QUE M. Dominic Auclair, citoyen du Canton de Roxton et résident au 287, rang Ste-Geneviève, demande à la Municipalité du Village de Roxton Falls la possibilité de raccorder sa résidence au réseau d'égout municipal, puisque sa propriété est située à proximité de la limite des territoires municipaux visés;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des travaux visant l'aménagement d'une entrée de service à partir de la propriété de M. Auclair, jusqu'au trou d'homme le plus près situé sur la rue Ste-Marguerite, se situerait sur le territoire du Canton de Roxton;

CONSIDÉRANT QUE les élus ne voient pas d'objection à ce que ce raccordement soit amené au réseau d'égout de la Municipalité, à condition que tous les travaux nécessaires soient entièrement à la charge du requérant;

CONSIDÉRANT QUE M. Auclair n'est pas un citoyen du Village de Roxton Falls, toute facturation devra être envoyée à la Municipalité du Canton de Roxton, qui verra à facturer son citoyen;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le raccordement de la propriété de M. Dominic Auclair, située au 287, rang Ste-Geneviève, au Canton de Roxton, moyennant le respect des conditions suivantes;

- 1- L'ensemble des frais relatifs à ces travaux seront à la charge de M. Dominic Auclair, ce projet ne devant représenter aucun coût pour la Municipalité du Village de Roxton Falls;
- 2- Les travaux réalisés sur le territoire du Village de Roxton Falls, c'est-à-dire le raccordement proprement dit au réseau, devra être fait sous la supervision de l'inspecteur municipal, M. Guy Cusson;
- 3- Le requérant accepte de payer les frais de compensation pour les immobilisations antérieures au montant de 1 000\$, les frais de raccordement au réseau d'égout au montant de 1 500\$ ainsi que tous les frais nécessaires visant le raccordement comme tel au réseau d'égout municipal (réparation de l'asphalte de la rue Ste-Marguerite, excavation de la rue, etc.);
- 4- La Municipalité du Canton de Roxton accepte la réalisation de travaux sur son territoire et accepte d'être facturée au nom de son citoyen;
- 5- Que la Municipalité du Village de Roxton Falls soit avisée au moins 1 semaine avant le début des travaux.

Adoptée

182-10-2015 Demande au Canton de Roxton : liste du nombre de propriété raccordées au réseau d'égout du Village de Roxton Falls

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale à obtenir les informations nécessaires afin de dresser une liste des propriétés situées sur le territoire du Canton de Roxton qui sont raccordées au réseau d'égout du Village de Roxton Falls, mis à part celles situées sur le chemin des Chalets et le Camping de l'Île qui sont déjà incluses à une entente de gestion des eaux usées.

Adoptée

183-10-2015 Service d'inspection régional en bâtiment : prévisions budgétaires 2016

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Acton soumet son projet de budget pour l'exercice financier 2016, pour le service régional d'inspection en bâtiment, lequel établit la quote-part de la Municipalité du Village de Roxton Falls à 16 328,75\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Il est secondé par Marcel Bonneau
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le projet de budget pour l'exercice financier 2016, pour le service régional d'inspection en bâtiment, tel que présenté.

Adoptée

Projet de règlement #01-2015, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls : avis de motion et adoption du premier projet de règlement

Ce sujet est reporté à la séance de novembre.

184-10-2015 Les Loisirs de Roxton Falls Inc. : demande visant l'utilisation du parc des Chutes pour la tenue d'une activité spéciale pour l'Halloween

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Les Loisirs de Roxton Falls Inc. à tenir une activité spéciale dans le parc des Chutes et le stationnement de l'hôtel de ville, qui consiste à : jeux gonflable, sculpture de ballon, remise de friandises. Que l'utilisation de prises électriques extérieures soit de plus autorisée.

Adoptée

185-10-2015 Maison jeunesse l'Oxy-Bulle de Roxton : suivi de la demande déposée dans le cadre du Pacte rural

CONSIDÉRANT la présentation du projet « Le plaisir d'être ensemble » par La Maison jeunesse l'Oxy-Bulle de Roxton, présenté dans le but de recevoir une aide financière dans le cadre du pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé à l'étude de la demande et que la nature du projet semble être un dédoublement de ressource disponible via le CLSC par exemple;

CONSIDÉRANT QUE ce projet aurait pour effet d'ajouter une structure supplémentaire à gérer et que la structure budgétaire est déjà difficile;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Dagenais
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas appuyer le projet « Le plaisir d'être ensemble » présenté par La Maison jeunesse l'Oxy-bulle de Roxton dans le cadre du Pacte rural.

Adoptée

Bibliothèque municipale de Roxton Falls : demande budgétaires pour 2016
Les demandes seront étudiées lors de la préparation du budget 2016.

186-10-2015

Lettre de Mme Lucie Dépôt et M. Robert Valois pour la compagnie 9185-2913 Québec Inc. : suivi concernant la résolution #161-09-2015 (Projet de raccordement au réseau d'égout des immeubles de la rue Dutilly)

CONSIDÉRANT la lettre envoyée par Mme Lucie Dépôt et M. Robert Valois de la compagnie 9185-2913 Québec Inc. en date du 29 septembre 2015, en regard avec la décision prise par le conseil par la résolution #161-09-2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'envisage pas de modifier cette décision;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le maire, Jean-Marie Laplante et Marie-Eve Massé, mairesse-suppléante, afin de rencontrer Mme Dépôt et M. Valois, dans le but de leur exposer les différents éléments qui ont amenés les élus à prendre la position adoptée par la résolution #161-09-2015, c'est-à-dire de mettre fin au projet visant le raccordement des immeubles de la rue Dutilly au réseau d'égout municipal.

Adoptée

187-10-2015

Lettre de l'Express du camion : suivi de la résolution #163-09-2015

CONSIDÉRANT QUE par la résolution #163-09-2015, la Municipalité demandait à l'Express du camion de cesser tout entreposage sur le terrain vacant situé à l'intersection des rues de l'Église et Richard-Audet, puisqu'aucune des conditions émises par la Municipalité n'étaient respectées;

CONSIDÉRANT QUE l'Express du camion s'adresse à la Municipalité, dans une lettre présentée en date du 29 septembre 2015, afin de demander l'autorisation de maintenir la permission spéciale d'entreposage accordée à l'Express du camion, pour continuer d'entreposer des camions, des remorques et équipements en bonnes conditions;

CONSIDÉRANT QUE les élus ne souhaitent pas que l'entreposage soit maintenu dans les conditions proposées par l'Express du camion;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le maire, Jean-Marie Laplante et la mairesse-suppléante, Marie-Eve Massé, afin de rencontrer les dirigeants de l'Express du camion, dans le but de discuter de l'éventuelle possibilité de maintenir l'entreposage de véhicules seulement et à une échelle beaucoup plus restreinte.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 5 octobre 2015

188-10-2015

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h50.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante
Maire

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière